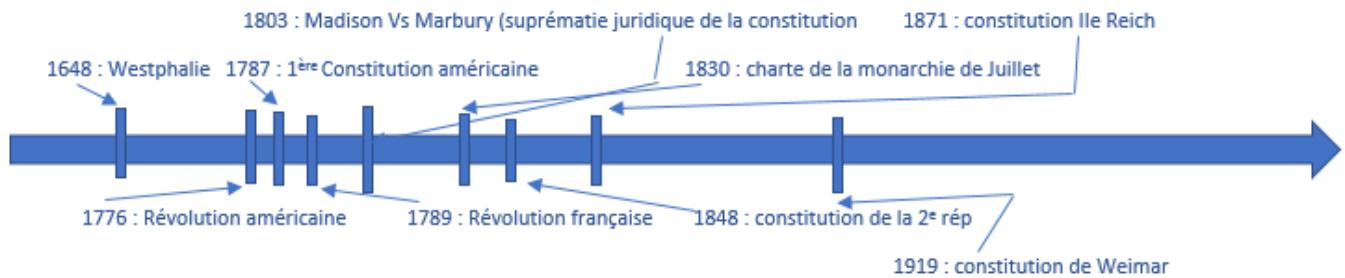


Droit Constitutionnel – Cours 1



Une constitution du point de vue politique : on associe l'idée même de Constitution à une idéologie à une théorie politique qu'est le Libéralisme. On parle d'État de Droit pour parler de cette vision libérale.

Magna carta : 1214 (1^{ère} constitution pour les Anglais)

Aristote (grand du droit comparatif) il compare et tire une typologie des différentes formes d'États.

3 formes pures et impures :

- Aristocratie : Élite détenant le pouvoir.
- Démocratie ----- (ennemi Platon (qui est contre) : ne garantit pas les meilleures décisions. Son maître Socrate étant expulsé et condamné à mort démontrait l'ironie de la démocratie qui condamnait un homme plus sage que tout.)
- Oligarchie
- Politiqua (mise démo Oligo = république)

En 1688 : Bill of Rights.

Un concept peut renfermer plusieurs significations et prennent plusieurs strates. La constitution doit structurer une société dans laquelle on peut trouver une ordre juridique. Indépendamment de cette signification, pour qu'il y ait constitution au sens moderne il faut une autre signification qui n'existe pas forcément à cause des rapports particuliers entre les politiques : pourquoi une séparation d'équilibre ? pour une limitation.

Le premier constitutionnaliste français (**Montesquieu**) qui compare avec l'Angleterre. Il introduit de manière très forte le régime mixte : pouvoir contre-pouvoir mais au-delà. C'est une idée nouvelle : la constitution limite les pouvoirs.

La constitution est organique : elle est organiquement solide et pour Aristote c'était surtout la société qui était conforme à sa nature.

Ce qui est bon c'est de vivre selon sa nature. Il est n'était pas nécessairement question de droit, Montesquieu par exemple parlait de condition de climat (en orient les despots étaient plus dures dans ces coins de chaleur).

Au XV et XVI^e siècle : naissance de l'État.

Machiavel est le premier à penser à une séparation des domaines tels que la politique de la religion et la morale, c'est une fin en soi et pourquoi politique ? c'est lui qui dégage le concept de pouvoir. Et ce indépendamment de sa signification.

Pour qui écrit Machiavel ? **républicanisme** : il était au service de la maison Médicis à Florence : il essaie de dire aux petits voyaient comment vous êtes gouvernés. Voyez comment la politique s'occupe

du pouvoir, les idées morale et religieuses ne comptent pas beaucoup, cela sert juste à légitimer le pouvoir.

Hobbes : *homo homini lupus est.*

Si l'homme doit prendre le bien ou le mal il va prendre le mal parce qu'on ne peut pas lui faire confiance. L'homme est un être conflictuel, et de fait toutes les données politiques doivent partir de cette idée pour régir la politique.

Il va supposer d'abandonner cet état de nature et donc quitter la métaphore d'État de nature et peut par sa volonté sortir de cet état de guerre permanent et donc de protéger le seul bien : la vie.

Contrat Social : État d'absolutisme qui est entrain de naître en Europe et que l'on appellera État.
On assiste à une nouvelle idée encore d'État.

Bodin *les 6 livres de la République*,

c'est un légiste juriste qui est au service du pouvoir et va donc trouver des justifications au pouvoir et qui va donner les spécificités des pouvoirs du roi aux autres. On parle d'État de Nation. Le traité de Westphalie expulse la guerre en dehors des frontières. Elle va être codifiée. Le droit de la guerre va être le premier droit codifié.

Schmitt : petit club européen déséquilibré dans son fonctionnement avec arrivée des USA.

17^{ème} : Le roi **absolutisme** :

le roi devait gérer ses propres cousins et frères : roi était un prince parmi d'autres.

Il faut centraliser l'impôt, on centralise de plus en plus : impôt du roi : argent/armée : il ne faut qu'une seule armée. L'État moderne : monopole de la violence légitime : Weber.

Bodin est le premier à défendre la souveraineté et est le théoricien de la loi faite de la volonté du roi.

Exemple : Angleterre

Avec l'arrivée des banques des formes de marché financiers il y a de nouvelles théories pour le capital. On parle de dématérialisation. Le grand succès du capitalisme est sa capacité de créer de la richesse et elle n'existe que dans des libres de banque. **Grotius**.

La notion de confiance est très utilisée et surtout en Angleterre comme fait par **Adam Smith**. Les comportements individuels vont permettre de faire fonctionner les institutions sociales.

Les **Bourgeois** habitent ailleurs pas sous la protection du château et donc vont apparaître les villes ce sont les exceptions du royaume, et ce phénomène devient de plus en plus important. Les juifs s'y installent.

Shakespeare : Marchand de Venise. C'est par ce système que naissent les bourgeois. Il fallait les taxer pour réguler leur pouvoir et donc les impôts naissent pour la bourgeoisie, mais elle est aussi de plus en plus puissante et décide de **savoir où passe l'argent de l'impôt ?**

Les trésors publics : **idée de l'institutionnalisation**.

La bourgeoisie n'exerce pas le pouvoir, il y a les États généraux qui dépendent du bon vouloir du roi, ce n'est pas une instance de décision et de contrôle, seulement de conseil.

Ces groupes vont s'organiser dans ce que l'on commençait à appeler à l'époque partis politiques. Certains bourgeois s'organisent : les Whig. La Bourgeoisie trouve un intérêt à financer les écoles, mais cela concerne aussi les instruits : le clergé, donc les tensions entre deux sur le pouvoir de ces deux vis-à-vis de l'université (institution clé de l'évolution du monde moderne). C'est un lieu où il y a une petite minorité.

Avec les médecins et la fausse médecine et John Locke on s'interroge sur ce qui rend le roi divin.

Et c'est ce qui va permettre l'apparition de l'institution du Parlement. Il s'impose comme le chef de ce parti. Le Habeas corpus act : tout est attaché au corps humain, il faut le protéger. Il est dit que n'importe quel homme libre puisse être arrêté de manière arbitraire. Il faut une explication à la mort. La disparition de corps est un nouveau crime et qui remet en question cette théorie.

Il faut se recentrer l'individu. Il existait une différence de sexe, de couleur etc mais il y a une idée que sur une pied d'égalité se situe l'aristocratie et la bourgeoisie. Ex : la glorieuse révolution.

Le parlement va alors se réunir une fois par an, je vous présente mon budget, en quoi on le dépense sur les années précédentes, puis la naissance d'une deuxième chambre (Sénat), la chambre des Lords.

Le parlement va dans la 2^{ème} moitié du 18^e siècle : le **Parlementarisme**. C'est le parlement qui est à l'origine du gouvernement il y a une question de responsabilité l'un en vers l'autre.

- **1688/89** : révolution glorieuse/bill of right :
- Et **16776/87** : organisation du pouvoir.

Création d'une identité : à la fois nationale et constitutionnelle. Ex : fédération/État Étatsuniens.

Théories qui vont fonder cette constitution : 1688-1789

L'idée apparue, l'élément clé pour l'institutionnalisme : les droits de l'homme. À l'époque pas encore connue sous la même façon. On sépare donc les pouvoirs. On créer les juges. L'autorité juridictionnelle. Locke l'avait déjà théorisé sous une libéralisme. Mais il y a un élément religieux qui appuie la volonté de cette constitution. L'idée du peuple et la question de cette notion devient central. La constitution donne le pouvoir et c'est le peuple qui la choisi. Au serment de jeu de paume ou le tiers état décide de ne pas se séparer avant de donner une constitution = pouvoir constituant.

Paine conteste Burke mais dit oui au Sieyès ; pouvoir constituant. Si on ne fait pas naître les pouvoirs de la constitution il va se passer ce qu'il s'est passé aux USA.

Fin du 17^{ème} et fin 18^{ème} qui marque l'institutionnalisme.

Bonaparte fils de la Révolution, il veut bâtir un État et moderniser la société mais il est soupçonné de nationalisme puisqu'il remet en cause des idées libérales. Quand Napoléon tombe une première fois, les vieilles familles reviennent en France et veulent une Constitution, au début pas accepté puis finalement en 1814 : NB donne la Charte (octroyé).

En 1830 : changement de dynastie : les Orléans : Philippe dit qu'il veut prendre le modèle Anglais. Car entre temps elle était devenue un modèle : elle s'accorde à des systèmes et bientôt va s'imposer comme une grande stabilité politique : en Europe ces modèles restent prégnant.

Roi a mandat limité et contré tout le temps par des pouvoirs, ça permet une stabilité. Le pouvoir accordé à l'autorité juridictionnelle permet l'appréciation ou non d'une loi et de son pouvoir sur le représentant d'état ou le roi. Nouveau cheminement de l'institutionnalisme.

Napoléon était vu comme le représentant de l'esprit de la Révolution Française en Europe, et sous couvert de cette révolution et de ces droits il conquiert l'Europe.

Il obtint le droit de passage pour traverser les Pyrénées et châtier le Portugal, mais il décide finalement de rester en Espagne. Il trouve en Espagne un appui dans l'opinion publique avec son programme libéral, et dote l'Espagne de sa première constitution. Il donne le trône à son frère qui deviendra le premier roi constitutionnel de l'Espagne.

Cela entraînera tout de même un vive vague de protestation de la population, ce qui mènera à une guérilla et à du terrorisme contre ce qui est à l'époque la plus grande armée d'Europe. Napoléon reste une figure ambiguë, ayant amené une certaine forme de démocratie, de droit ou d'autonomie pour certains peuples.

En 1830, c'est la fin de la lignée Bourbon avec Charles X. On passe de la monarchie à une constitution, en réalité c'est une charte.

III. La Constitution sort des frontières européennes : portée internationale

Depuis 1989, on vit dans une même aire qu'on appelle l'aire de l'État de droit.

Rupture de 1989 :

-Fin du communisme : fin du projet hégémonique qui incarnait une concurrence directe à la démocratie libérale (moins démocratique que les démocraties populaires)

Démocratie populaire : pas de classe et le prolétariat à le pouvoir.

Pendant longtemps, la presse était animée par la même idéologie que les constitutionnalistes, Schmitt disait que le régime parlementaire fonctionne avec la discussion, tout le monde doit disposer de la même information ce qui permet l'émergence des médias au 19^{ème} siècle.

La presse a beaucoup évolué, les journaux sont devenus des entreprises ou même une partie des entreprises ex : Figaro appartient à Dassault. L'introduction de l'entreprise privée dans les médias peut modifier le traitement de l'information : lignes politiques différentes.

Le système communiste n'adhère pas au point de vue économique à travers la presse, il préfère une représentation directe.

Au final le système communiste était d'une certaine manière une façade, il y avait des réalités comme la redistribution des biens mais en somme ce système ne répondait pas à l'idéal de liberté et démocratie.

La liberté n'est pas une force autonome, on s'accorde de plus en plus des régimes sans libertés politiques ex : Cuba, Chine ↗ ces régimes ne suivent pas une évolution démocratique sans pour autant avoir une opposition du peuple : la liberté ne s'impose pas de manière naturelle.

Dans le cas des pays de l'Europe de l'est les difficultés économiques (dépenses liées à la guerre froide et retard sur la révolution informatique) ainsi que le manque de liberté à créer l'effondrement du bloc.

F.Fukuyama *La fin de l'histoire* : on est arrivé à un stade où la démocratie ne pourra plus être remise en cause, rien ne pourra la dépasser. Ce qui donne raison à Fukuyama c'est la mise en place dans les pays de l'ancien empire soviétique notamment la Pologne des mêmes structures constitutionnelles : reproduction des institutions occidentales et surtout de l'Allemagne (logique des droits fondamentaux et existence du cour constitutionnel).

La fin de la guerre froide à d'autres conséquences :

Dernière bataille de la guerre froide : l'entrée des troupes russes à Kaboul, Afghanistan (40 ans aujourd'hui).

Fin de plusieurs mouvements, l'un en Amérique Latine l'autre en Afrique. En Amérique Latine, fin de certains groupes guérilleros qui avait le soutien des soviétiques, surtout en Colombie où on observe la fin d'une guerre civile dans le pays. En 1991, il y a une nouvelle constitution en Colombie qui s'inspire de l'Allemagne en partie même si elle impose en réel changement.

En Afrique c'est l'Afrique du Sud qui connaît des changements très importants, c'est la fin du régime d'Apartheid et la mise en place d'une des constitutions en 1996, l'une des plus démocratique d'Afrique Subsaharienne.

A la fin des années 90 et au début des années 2000, la Chine se lance dans un processus de réforme démocratique : adhésion à l'OMC en contrepartie de réformes prônant liberté économique et politique : droit du travail, droit pénal. La Chine après les réformes obtient son adhésion à l'OMC (négociations des subventions). Jusqu'en 1989, il y avait une séparation formelle entre économie et politique mais après 1989 la Chine se définit désormais comme une économie de marché. La Chine se pose la question de savoir si elle est un marché ou un régime démocratique ? Est-il possible pour la

Chine d'avoir un régime non démocratique ? Jusqu'en 1989, il y avait une séparation formelle entre économie et politique.

N'y aurait-il pas un avenir pour un système qui prône l'ouverture économique, la richesse sans pour autant être démocratique et « empêcher » la liberté intellectuelle ?

Aujourd'hui on peut dire que la Chine n'est pas dans régime démocratique. Bien être économique pas lié à la démocratie

En 1999, c'est la fin du triomphe du libéralisme notamment avec l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez au Venezuela : Révolution bolivarienne= indépendance de l'Amérique latine vis-à-vis de l'Espagne et libération du continent par Bolivar à travers la mise en place d'une constitution qui créerait une sorte de confédération. A la mort de Bolivar, cette idée d'alliance continentale est abandonnée, chaque pays devient un État à part entière.

2007,2008 : Gouvernement de Chavez= actualisation du populisme d'Amérique Latine courant politique de la vie juridique et politique d'Amérique Latine.

Ce populisme dans un sens pas forcément négatif n'a pas permis à proposer une bonne alternative à la démocratie. Ce modèle est néanmoins une nouvelle forme de constitutionnalisme : séparation des pouvoirs,

Rupture à la tradition constitutionnelle :

-nouveau type de démocratie avec des formes semi-directes plus importantes

-reconnaissance spécifique des cultures indiennes : langue Quechua, après l'éclatement de l'empire Inka, la culture quechua naît avec toutes une série de principes : théologie autochtone « Sumak Kawsay » = bien vivre, la Mère Terre (Pacha Mama) doit être au centre du système politico-économico-constitutionnel ↗ ces préoccupations répondent à des sujets très actuels : développement écologique et importance de la femme.

-reconstruction des États sur une base plurinationale : en plaçant au centre du système politique le principe de Sumak Kawsay, ces États ne sont pas des États-Nations comme le veut l'idéologie colonialiste mais des États dans lesquels on doit reconnaître toutes les nations qui cohabitent. La Bolivie et l'Équateur défendent le tournant de-colonial. La Bolivie est le pays plurinational pas excellence, au moment de la mise en place de la Constitution la majorité de la population se reconnaît comme indigène, elle va élire Evo Morales qui a une double identité indigène (quecha et saymara), il était leader d'un syndicat de la production de la feuille de coca ↗ culture traditionnelle. C'est par le syndicalisme qu'il va arriver au pouvoir.

Principes de reconnaissance : les peuples indigènes ne sont pas reconnus comme des minorités, c'est plutôt la reconnaissance d'un ensemble qui transforme le droit : on donne égale dignité aux traitements médicaux occidentaux qu'aux traditions médicales dites traditionnelles, égale dignité aussi aux langues ↗ on transforme le droit au prisme de ces nouveaux principes. Cela entre dans la notion du droit à la reconnaissance. On peut se poser la question de la limite de cette reconnaissance, comment choisir entre la particularité et l'universalité ex : la question de l'excision est importante dans certaines cultures, doit-on le permettre ?

Le nouveau constitutionnalisme d'Amérique Latine se pose de la question de l'État expérimental dans lequel on aurait des Constitutions à durée limitée, pour faire une analyse après chaque période.

Justice constitutionnelle notamment avec la Bolivie qui veut mettre un terme à la question sur la légitimité de sa Constitution.

Comment justifier une justice contre-majoritaire dans un système démocratique ?

La Bolivie a essayé de répondre à la question en mettant en place le suffrage universel pour la cour constitutionnelle et de la cour suprême.

La question du changement réel reste ouverte, cependant la question méthodologique se pose. Si on doit traduire la construction constitutionnelle avec des termes généraux, avec des modèles. Cette idée de modèle est contestée car le modèle est associé à un système normatif qui devient le critère pour dire ce qui est bon est mauvais on a tendance à juger des situations en termes de normalité et déviance. Le comparatisme a aujourd’hui plutôt tendance à désigner les périodes en termes de « culture » « poids normatif moins fort mais porosité. »

Pour rappel la construction constitutionnelle a connu 4 phases :

En 1803 et 1820, on a raisonné avec 2 modèles : américain ou européen mais à partir des années 70 (dernières vagues du constitutionnalisme d’Europe : Espagne, Portugal) on remarque qu’il y a une imbrication de plusieurs modèles ce qui est devient très claire à partir des années 80. A partir d 1989, la thèse du nouveau constitutionnalisme remet en cause l’universalité du constitutionnalisme comme norme supérieure.

On se demande si cette période constitue une continuité de la période de l’État de droit ou véritablement une nouvelle constitutionnalité. On peut dire qu’en réalité il n’y a pas de droit constitutionnel global car cela voudrait dire qu’à partir d’un noyau de la Magna carta, la constitutionnalité à grandit mais plutôt une globalisation de la constitutionnalité qui s’est répandue dans l’espace et le temps avec des courants très différents même s’il existe une culture de la Constitution (notamment la culture constitutionnelle anglaise décrit par Montesquieu dans *L'esprit des Lois*) qui s’est répandue.

On ne parle pas du même droit constitutionnel global mais plutôt d’un processus qui peut se détourner et présenter des variantes, le processus se traduit dans des droits constitutionnels différents avec une expansion de différents courants.

Par exemple la 1^{ère} vague du constitutionnalisme, le droit quitte l’Europe pour aller vers l’Amérique du Nord et du Sud. Dans la 2^{ième} vague le droit constitutionnel quitte une nouvelle fois l’Occident pour l’Orient : constitution indienne en 1950.

Au moment de la décolonisation, l’Afrique est aussi le reflet du constitutionnalisme européen notamment de la Vème République française. Après 1970, le langage constitutionnel devient mondial. On doit garder la différence comme critère de comparaison.

La culture constitutionnelle est un processus évolutif entre 1215 avec la Magna Carta et 1689 avec la Révolution glorieuse. En 1776-1778, la culture constitutionnelle américaine se démarque : la séparation des pouvoirs, l’existence d’un pouvoir fort mais limité dans le temps. La Révolution française est d’une manière la réception de ce modèle par l’intermédiaire de Tocqueville. Ce processus constitutionnel partait en Amérique du néant entre émergence de la constitutionnalité américaine et la naissance de l’identité américaine. La constitution américaine représente véritablement la culture américaine, c’est pour cela que la Constitution n’est pas modifiée et qu’on lui ajoute des amendements. Le processus constitutionnel américain a évolué très rapidement en 10 ans laissant place au pouvoir fédéral dans le respect du texte fondateur.

La 3^{ième} culture constitutionnelle est la culture européenne, et même la culture française qui se démarque des cultures anglaises et américaines. Dès lors la constitution est synonyme d’un changement social, la bourgeoisie monte au pouvoir et bouleverse les structures sociales du pays notamment par le biais des biens nationaux : distribution qui va se traduire sur le pouvoir politique. En France il y a un réel renversement de l’ordre constitutionnel, cette culture révolutionnaire se traduit en

France puisqu'en 1848, on prétendait à une reproduction de la Révolution de 1789. Même si les constitutions qui suivent ne sont pas très glorieuses elles proposent toujours un changement fort.

La culture révolutionnaire qui marque une rupture forte va être traduite à Haïti ou les esclaves deviennent maîtres, même la Révolution russe de 1917 calque les traits de la Révolution de 1789.

Il y aura une 4^{ième} culture bien plus complexe qui agissait en Europe et qui va triompher au 20^{ième} siècle : la culture constitutionnelle allemande, qui ne connaît pas un fort succès au début car il n'y a pas l'idée d'unification d'État. Ce n'est pas une Constitution des Droits de l'Homme mais une Constitution qui organise le pouvoir. On le qualifie longtemps comme une culture intellectuelle, théorique car il y a une réflexion forte sur 2 éléments : l'État de droit et les droits fondamentaux (issus du libéralisme allemand du 19^{ième} siècle).

Ce caractère novateur se retrouve dans la Constitution de 1919, elle construit des organes institutionnels innovants comme le Président d'un régime présidentiel élu au suffrage universelle, droit au logement, conseils économiques et sociaux.

Ces changements sont de courtes durées car ils n'ont pas empêché Hitler d'arriver au pouvoir en 1933. Malgré tous les Allemands reviennent en force en 1949 avec le système parlementaire et une justice constitutionnelle qui garantit les droits fondamentaux qui assume le caractère contre-majoritaire. La justice constitutionnelle assume de s'ériger contre le pouvoir démocratique pur car elle défend les droits du peuple.

On peut dire que le constitutionnalisme s'est décliné en 4 cultures, 4 langues constitutionnelles : Anglaise, Américaine, Française et Allemande.

Le moment le plus pur qui fait converger ces cultures est la constitution espagnole de 1978 qui fait une sorte de synthèse des 4 cultures. Ce type constitutionnalisme va se diffuser en Amérique Latine. On retrouve des traces de la Constitution espagnole au Pérou 1980, au Brésil en 1988 et en Colombie en 1991.

La construction constitutionnelle va ainsi vraiment connaître un mouvement, c'est pour cela qu'on préférera parler de culture et non du modèle.

A ces 4 cultures on peut ajouter une 5^{ième} culture postcoloniale.

Cette culture postcoloniale regroupe un ensemble de pays qui vont connaître la même expérience, certains considèrent que c'est l'Inde en 1950 qui ouvre la marche (même si certains poussent l'expérience à l'Irlande de 1937). La 5^{ième} culture se développe jusqu'aux années 2009 avec le Népal. Les penseurs qui s'intéressent à la question sont majoritairement indiens, ils estiment que le rapport entre État et Constitution est très différent du constitutionnalisme du Nord, il ne s'agit pas vraiment d'une idée de limitation mais d'un rapport bien plus complexe. Chatterjee, définit le concept de « société politique » pour décrire le rapport entre État et Société, cela explique le populisme de manière différente : articulation particulière des demandes sociales et la réponse à ces demandes car les demandes ne sont pas forcément traduites en termes de droit. Il parle droit para-légal : une manière de répondre aux demandes sociales sans appliquer le droit préexistant, cela permet d'inclure les demandes sociales dans la création d'un nouveau droit. La place du droit Le populisme constitutionnel serait l'expression de cette culture postcoloniale qui ne cherche pas seulement à limiter le pouvoir du roi mais aussi à y intégrer la reconnaissance.

Quelle est la place du droit dans cette culture coloniale ?

On est dans une structure juridique même si on parle de droits para-légaux. On parle de pluralisme juridique : l'État n'est pas la seule source du droit, il y a des sources informelles qui produisent des effets juridiques. Dans une certaine mesure, le droit est calqué sur l'Occident. Sa reconnaissance par une voie para-juridique est déterminante.

Dans la culture de la modernité, la revendication en type de droit à une valeur supérieure aux autres revendications, ex : droits des femmes

Dans ce type de société, le droit n'est pas pratiqué de la même manière, on remarque par exemple que les juges subissent plus de pressions.

L'expérience Constitutionnelle prouve que le temps de la Constitution est plus lent que toutes les autres normes juridiques.

2eme partie (12 mars 2019)

Par rapport à quelle phénomène le constitutionnalisme s'est développé ?

L'émergence du constitutionnalisme se fonde avec l'idée de l'État et la notion de centralisation. Cette concentration de pouvoir donne lieu à la réaction : constitutionnalisme ou révolution des droits.

L'État en tant que nouveau phénomène politique pose un problème très concret : la distribution du pouvoir. Dans l'Antiquité, Aristote touchait déjà à cela par sa typologie de pouvoirs. Dans quelle main est le pouvoir ? Il distingue 3 formes pures et 3 formes dégénérées. (Pouvoir en grec se dit « kratai », on retrouve ce terme dans démocratie, aristocratie...).

La France à un caractère de modèle en tant qu'État -Nation, c'est ce que l'on appelle un État unitaire ou centralisé.

Les plus grandes typologies de la forme de l'État sont décrites par Montesquieu, il analyse les monarchies modérées notamment celle de la Grande-Bretagne, il met aussi en relation climat et gouvernement et remarque que dans les États aux climats modérés le modèle est souvent démocratique tandis que dans les pays aux climats plus chauds on accepte plus facilement la dictature.

État et gouvernement sont similaires avant le 18ème siècle, grâce à l'Angleterre du 18ème siècle on se met à faire la distinction. C'est à ce moment que l'on se rend compte que le roi ne gouverne pas d'où la distinction avec le gouvernement.

Il commence à y avoir ce qu'on appelle une dualité de l'exécutif, le roi peut signer les traités mais ne gère pas les affaires courantes. Le système qui va longtemps servir de modèle, celui de la 3ème République suppose un président chef de l'exécutif qui représente l'État (défilé militaire) et c'est le président du conseil qui gouverne vraiment. Passage

Toute l'attention du DCC porte sur les formes de gouvernements, on distingue 2 grandes formes démocraties et autorités.

Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des collaborations entre une démocratie et une autorité. C'est l'exemple des États-Unis et de l'Arabie Saoudite.

La démocratie est un système qui est directe. Cela passait par la délibération publique et la prise de décision de l'Assemblée collective. La première idée de démocratie est l'autogouvernement, le citoyen se donne lui-même les lois c'est pour cela que Rousseau défendait la démocratie directe. Il disait dans le Contrat Social, en observant l'Angleterre que même si les Anglais se croyaient libres il ne l'était qu'un jour dans l'année : le jour du vote.

A partir du 18^{ème} siècle, les Anglais ont mis en place le système représentation dans lequel il y avait des députés

Le libéralisme apporte une distinction entre la liberté des anciens et les libertés des modernes. La liberté des anciens suppose le partage à la vie publique par l'engagement tandis que la liberté des modernes est beaucoup plus riche puisqu'elle sépare la sphère privée de la sphère publique.

Le mandat ne peut être considéré dans un sens strict, les modèles sont devenus de plus en plus complexe avec la professionnalisation de l'activité politique. On devient homme politique moyennant finances. Plusieurs instances apparaissent et rendent plus complexe le modèle de la société : les assemblées, conseil, partis...

On a tendance à considérer que la démocratie est bonne, car on considère qu'il est mieux de décider par soi-même quelle est la conduite à tenir. La démocratie est une méthode pour désigner ceux qui doivent gouverner, ce n'est pas une fin mais un instrument, un mécanisme qui nous permet d'arriver à une solution même si ce n'est pas forcément la bonne solution.

A la question la France est-elle une démocratie, on peut répondre que si l'on considère la démocratie comme un instrument alors la France est bien une démocratie. Cependant il est vrai que les solutions semblent être polluées.

Démocratie délégataire : on délègue à un individu le pouvoir. Ce qui n'a pas marché en France c'est l'échec de ce processus délégataire dans la 5^{ème} République. La démocratie est en danger à cause de la perte de l'esprit critique vis-à-vis de l'élaboration de celle-ci.

Le populisme n'est plus le fait d'une partie de la planète, mais elle est dorénavant partout.

Le 1^{er} modèle d'État-Nation est centralisé (pouvoir fiscal, capital, législation, force armée).

La Révolution française vient parachever ce modèle, tout en le démocratisant. Processus de généralisation de la langue française, uniformisation des poids et mesures. On met en place un nouveau système : la préfecture qui est organisée par département. Le système va chercher à centraliser les pouvoirs de façon plus intelligente. Les départements qui représentent une unité territoriale doivent avoir la même quantité de km². Les représentants de l'État sont les préfets = système unitaire de distribution du pouvoir.

Ce modèle s'exporte dans certains pays européens notamment l'Italie qui va subir les aléas de la Révolution française. Il y a une forme de tension entre le pouvoir central représenté par les préfets et le pouvoir local représenté par la commune.

Le gouvernement de Mitterrand se caractérise par le phénomène de décentralisation, on crée une nouvelle structure territoriale : la région. Toutes une série de fonction qu'exerçait l'État vont dorénavant être exercer par les régions. Il y a un président de région et un président d'assemblée parlementaire. C'était la première fois qu'on remet en cause la centralisation.

La France décide d'expérimenter l'organisation territoriale notamment dans les territoires d'outre-mer. Les États refusent néanmoins de devenir des États fédéraux qui supposent l'autonomie dans des sphères très importantes. Ce modèle apparaît comme la rupture constitutionnaliste, elle se produit aux États-Unis acteur majeur de la construction constitutionnelle au 18^{ème} siècle.

Il y a beaucoup de partisans aux États-Unis qui défendent l'idée de Confédération. Quelle différence existe-t-il entre fédération, confédération et l'État fédéral. La Confédération c'est historiquement des alliances politico-militaires qui ne changent pas la souveraineté des États, à tout moment la Confédération peut être abandonné comme un traité.

On peut se poser la question concernant l'Union Européenne, est-ce une confédération ? On a créé un consensus autour de la question qui rapproche l'Union européenne de la fédération puisque chaque État est souverain et peut se retirer.

Le fédéralisme suppose une concentration de pouvoir moins grande, à côté de la séparation des pouvoirs, le fédéralisme est une composante majeure de la constitution.

Est-ce que Washington peut imposer un système universel comme l'ObamaCare.

Les États-Unis vont ainsi inventer l'État fédéral comme forme d'État constitutionnel. Ce modèle est exporté en Amérique Latine (Argentine, Brésil.). Ensuite il apparaît en Europe même s'il existait déjà la confédération helvétique qui mettait en valeur l'uniformité linguistique.

Mais le modèle qui prévaut est celui de l'Allemagne, ce fédéralisme qu'on appelle fédéralisme d'agrégation. Allemagne est le 1^{er} État fédéral d'Europe.

Dans l'État fédéral, l'autonomie est législative. On laisse aux États fédérés un certain nombre de domaines d'autonomie.

En France en 1982, des aménagements importants sont faits au regard des expériences dans l'État unitaire et l'État fédéral.

L'Espagne, vieil État unitaire va connaître des mouvements nationalistes (idée d'identité nationale basée sur la race et l'ethnie). Ce moment donne lieu dans ses extrêmes au nazisme.

En fonction des endroits on trouve du nationalisme racial, du nationalisme linguistique : revendications catalanes ...

« C'est la remise en cause de l'État unitaire

La république espagnole va devoir répondre à ses demandes avec la mise en place d'un État intégral. Le nationalisme Catalan est porté par les élites tandis que dans le pays basque ce sont des zones reculées qui se revendent.

On met en place par la suite l'État régional, on reconnaît la préexistence de 3 nations : Catalogne, pays basque, Galicie. Le processus d'agrégation se met en route : les provinces peuvent se regrouper pour former des régions ex : Andalousie.

Toute forme de nationalisme comporte une forme de mythe qui sert de ciment à l'identité qui est en train de se créer. Le drapeau catalan symbolise ce nationalisme

Le nationalisme est avant tout conservateur, il commence à droite et peut tourner à gauche. Dans les années 1920 en Espagne le roi fait appel à un homme providentiel qui promet de mettre l'ordre « Primo de Riviera. Il impose un gouvernement dictatorial : 2^{ème} République espagnol et nouvelle Constitution. Cette Constitution née à contre-courant en décembre 1931 puisque c'est l'arrivée au pouvoir des nationalistes, Franco arrivera au pouvoir en 1936. Le nationalisme catalan se développe au point de déclarer l'indépendance en 1934, le territoire se dit « autonome », ce n'est donc pas un État mais une composante de la Fédération espagnole. Cela sera un échec mais un premier statut apparaît pour la Catalogne en opposition à l'idée de l'État intégral. L'usage de la langue catalane est interdite, mais dès lors que Franco s'affaiblit dans les années 60, le nationalisme catalan se réorganise comme une forme d'opposition au régime. Franco décide alors de réinstaller la monarchie en confiant la couronne non pas au fils du dernier roi mais à son petit-fils, c'est une manière pour lui d'exprimer son pouvoir dans la politique.

Transition= passage d'un gouvernement dictatorial à un gouvernement démocratique sans qu'il n'y ait un bouleversement complet à la tête de l'État.

Abandon de l'idée d'indépendance et obtention d'une certaine autonomie ainsi que de beaucoup d'argent. C'est ainsi qu'elle est devenue l'une des régions la plus riche et la plus moderne ☺ Reconstruction d'une nation historique.

2 éléments extérieurs vont

- ☞ Actions ETA au pays basques et dans le reste du monde c'est un type de nationalisme radicale de gauche qui représente une force guérilla.
- ☞ Processus établissant que les provinces pouvaient se constituer en autonomie si elles le voulaient.

2000 Pujol (parti C.I.U) vieillissant ☺ son parti va être détrôné par les partis écologiques, socialistes et communistes ☺ gouvernement tripartite avait sur ce programme de nationalistes un positionnement ambigu (sur l'indépendance).

Les nationalistes se tournent aujourd'hui vers l'indépendantisme

Le catalan devient une langue obligatoire dans l'administration et dans l'enseignement primaire et secondaire.

Dans les années 80, le nationalisme se

État régional : emprunte aussi bien à l'État unitaire par son origine puis que l'État régional est au départ un État unitaire qui a poussé la décentralisation, qu'a l'État fédéral avec un pouvoir asymétrique (comme en Inde) qui s'adapte aux régions. Cette asymétrie est soutenue par le degré de développement économique et culturelle mais pas par l'aspect politique. Le premier modèle est l'Espagne de 1978, puis l'Italie les États du Nord plus riche demandent une plus grande autonomie voire l'indépendance. La Lombardie par exemple le demande. Cela conduit à la modification de la carte constitutionnelle italienne pour mieux saisir les particularités du territoire italien.

Le modèle est aussi exporté dans la réflexion constitutionnelle britannique : reconnaissance des 3 composantes nationales : Écosse, Irlande du Nord et Pays de Galles ☺ décentralisation.

C'est le long conflit accéléré dans les années 70 en Irlande qui pousse l'Angleterre à agir ainsi. Cela conduit à un processus de guerre civile : organisation de bandes armées protestante et Lira ?? (armée irlandaise). Blair obtient les accords du Vendredi Saint et permet à l'Irlande de bénéficier d'une autonomie importante.

Ex : Nouvelle Calédonie, régime séparé de la Constitution suite aux accords de Matignon. Référendum en décembre pour décembre pour indépendance Kanak : Non.

Dès le 19ème on trouve une forme de pluralisme.

Séparation des pouvoirs : non communication entre le chef de l'État et les chambres qui n'ont pas de pouvoir direct sur le gouvernement. Ce type de modèle va connaître une grande expansion.

Le début de la monarchie parlementaire anglaise est marqué par le pouvoir du roi de promulguer une loi c'est-à-dire de la rendre applicable. C'est la séparation entre le pouvoir législatif du parlement qui peut voter les lois applicables et le pouvoir du roi qui peut les rendre applicables.

Très vite le roi a besoin d'une assise plus proche du parlement pour user de son pouvoir= la nomination des ministres et notamment du 1^{er} ministre ou l'homme du parlement.

Fin XIXème, il s'agit d'un type de discours particulier avec quelques catégories particulier, il s'appuie sur une langue régionale, qui est parlée par les élites. C'est un élément important car tout nationaliste apparaît comme le produit d'une fragilité d'identité. C'est un peu le cas en Catalogne qui est près de la frontière, qui est le lieu de passage, et donc pour reconstituer une identité il faut une part de mythe qu'on est entrain de créer via le nationalisme, c'est le cas du drapeau Catalan. Aujourd'hui on a rajouté à ce drapeau à l'origine monarchique une étoile, pour le symbole de l'indépendance de Cuba, petit île qui devient indépendante, c'est un symbole d'indépendance possible fin du XIXème début XXème.

Ce nationalisme commence d'abord à droite et puis son spectre peut se déplacer vers la gauche. En Catalogne le nationalisme commence d'abord au pays basque, territoire plutôt conservateur. Ce nationalisme tourne ensuite à gauche, il se fait républicain. On pense que pour rendre son indépendance à la Catalogne il faut rompre avec la monarchie. Ce processus à lieu dans les années 1920.

Après la première guerre mondiale, le roi Alphonse compte remettre de l'ordre en Espagne et appelle un homme fort au pouvoir, Primo de Rivera un militaire, qui va mettre en place une dictature sous l'égide du roi. Une fois ce mouvement échoué, il va entraîner dans sa chute la monarchie espagnole. Ce mouvement s'effondrera et donnera la deuxième république espagnole. Va donc émerger un constitutionnalisme qui se veut transformateur du capitalisme, cette transformation a lieu à contre-courant car ce mouvement à lieu alors que partout en Europe arrive des mouvements nationalistes de droite. Ce constitutionnalisme arrive en 1931.

Dans cette période vient l'idée d'indépendance, une déclaration d'indépendance qui est laissée en 1934 au gré de la négociation avec l'État Espagnol, il se déclare autonome et non indépendant. Ce mouvement ne réussira pas tellement, mais on a déjà le premier grand statut de la Catalogne, qui définissait la Catalogne comme un État intégrale.

En 1939 avec le début du Francisme, l'usage de la langue avec être interdit, mais il y avait quand même une certaine liberté dans la vie privée sans difficulté, il y avait même des maisons d'éditions en Catalan. Quand la dictature de Franco s'affaiblit en 1960, le nationalisme Catalan se réorganise de nouveau comme un régime d'opposition au régime de Franco. Son régime était sans constitution, des lois étaient créées au fur et à mesure à travers le temps, et Franco décide de réinstaurer la monarchie après sa mort en bouleversant l'ordre de la monarchie en confiant la couronne au petit fils du dernier roi, et non pas au fils.

Franco finit par mourir en 1975 après une longue agonie, et une transition se mettra en place entre le gouvernement dictatorial vers un gouvernement démocratique, sans qu'il y ait un bouleversement total au sein des institutions. De nos jours il y a un très fort débat quant à la place du roi, désormais émérite dans l'opinion espagnol, on considère que le roi a eu un rôle ambigu, et qu'il a eu un rôle très trouble dans le coup d'État de 1981.

Dans ces processus complexes, indépendantisme catalan de gauche républicain, va négocier habilement son programme. Il abandonne son idée d'indépendance et de république, et obtienne de ce fait beaucoup d'autonomie et beaucoup d'argent, sachant que la Catalogne était la région la plus riche depuis le XIXème siècle. Il obtienne la Catalogne comme une région historique, puis une construction qu'on appellera l'État des autonomies, et on parlera de ces régions comme des régions d'autonomie.

Deux éléments vont dynamiser la situation, l'action des terroristes au pays basque et en Catalogne qui s'organise comme une force de guérilla, il s'agit d'un mouvement catholique de gauche. Et ces groupes vont avoir un rôle très important dans la dernière phase du gouvernement de Franco, dans un

contexte qu'on considère comme légitime face à un régime illégitime de dictature. Ces mouvement poussaient tous les nationalistes à gauche, et ce processus ouvre la constitution de 1978. Ce processus reconnaît les régions historiques, puis fait que ces régions puissent se constituer en indépendance si elles le souhaitent. Ce processus va très bien fonctionner, l'exemple le plus réussis est celui de l'Andalousie, qui va devenir du point de territoriale la plus grande autonomie, et la deuxième en création des richesses. Elle va concurrencer d'une certaine manière à la Catalogne. Dans les prochaines semaines il va y avoir de nouvelles élections en Espagne, les nouveaux éléments de l'État espagnol vient d'Andalousie, il s'agit d'une « extrême droite », qui va peut-être réussir à prendre le pouvoir en Espagne, le nom de ce mouvement est « Vox ».

Deux composantes sont à l'origine de ce mouvement, l'Andalousie est proche du Maghreb et voit arriver l'immigration Africaine, et ce mouvement s'est constitué en opposition à l'indépendantisme Catalan.

La Catalogne est rentrée depuis 2014 dans une nouvelle phase de nationalisme, doublé d'une déclaration d'indépendance, les chefs de ce mouvement ont été jugés, et le chef exilé en Belgique.

Pendant 25 ans jusque dans les années 2000, la Catalogne était gouvernée par Pujol et son mouvement CIU, Convergence et Union, qui a apporté un bien être évident en Catalogne. Ce mouvement remettait l'indépendance à plus tard, tout en éduquant les élèves avec une langue catalane dominante, ce qui reliait l'espagnol en langue secondaire dans la région. Le but était de faire en sorte que l'identité catalane devienne de plus en plus claire pour les habitants en eux-mêmes et aussi partout en Europe où la culture Catalane prendra de l'importance. Cette phase ira de part avec le développement de la région d'un point de vue économique et touristique. L'indépendance a été à ce moment repoussé pour mieux la préparer. Le club de football de Barcelone est un exemple du soft-power Catalan dans le monde.

L'une des cartes jouée par Poujol dans les années 90 était l'Europe des régions, et donc une partie de ces nationalistes vont donc commencer par le bas avec du soft-power afin d'arriver en haut vers l'UE. Cette stratégie va être abandonnée. L'Écosse avait aussi tenté ce pari.

Mais le nationalisme qui part sur un modèle à court terme, avec référendum pour justifier l'indépendance, va pousser les partis préférant jouer l'indépendance à long terme à jouer l'indépendantisme à court terme. C'est la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui.

De nos jours la Catalogne et l'Écosse leur permettrait de vivre comme des États en tant que telle, avec populations semblables à la Suède et des revenus confortables.

L'État régional emprunte aussi bien à l'État unitaire que l'indépendance, mais qu'on considère de plus en plus comme un statut distinct des autres. Ce mouvement se base sur un fédéralisme asymétrique, toutes les régions n'ont pas les mêmes pouvoirs selon leurs caractéristiques. Cette asymétrie est soutenue avant tout par les degrés de développement économiques, culturelles, démographiques ou autre. C'est par exemple le cas de l'Inde actuelle. C'est l'Espagne des régions qui va faire preuve de modèle, et qui va inspirer l'Italie, qui va reprendre un peu la même logique que l'Espagne, les États du Nord qui vont demander d'abord l'indépendance, puis une plus large autonomie, notamment avec la Ligue du Nord en Lombardie, puis à Turin et Venise, ces trois régions qui là encore pouvaient être parfaitement indépendantes du point de vue économique.

Ces modèles va rentrer au centre de l'évolution de la constitution du Royaume-Uni, qui va en faire un modèle moins centralisé et laissant plus de pouvoir à l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. Cela vient du long conflit qui s'était accéléré en 1970 entre l'Irlande et le Royaume-Uni, l'IRA en figure de proue qui va demander la réunification des deux Irlandes, un processus terroriste va avoir lieu, on peut même parler de guerre civile car ça va être l'organisation des bandes armées protestantes qui vont lutter contre l'IRA. C'est ce processus que le gouvernement Blair va essayer d'arrêter, ce qu'il va réussir, et va bénéficier de transformation importante. Ce modèle là va être appelé « État Régional », il va être considéré comme un nouveau modèle entre l'État centralisé et une

décentralisation très poussée asymétrique, ou l'Écosse par exemple dispose de tous les pouvoirs.

Aujourd'hui l'enjeu est de savoir si ce modèle est un modèle stable, et s'il faut rester sur un État unitaire ou non, de nos jours il apparaît comme un modèle qui a encore peut-être un avenir, on peut imaginer une forme Étatique plurinationale, prenant en compte les régions historiques, la France le devenant d'une certaine manière notamment en Nouvelle Calédonie. Les Kanaks ont votés pour, le non l'a emporté, mais la surprise a été de voir que le oui à l'indépendance n'est pas si essoufflé que cela. La différence avec les régions italiennes et espagnoles est que la Nouvelle Calédonie n'est pas auto-suffisante économiquement.

L'État régional par rapport à l'État unitaire, à une décentralisation très poussée et peut même être législative et cette régionalisation peut-être asymétrique au contraire du modèle fédéraliste américain, le premier modèle de fédéralisme.

Les formes de gouvernement :

C'est le constitutionnalisme au XVIII^e siècle qui sépare la forme de gouvernement et la forme de l'État, cela apparaît au Royaume-Uni avec le parlement qui est le véritable centre de gouvernement. La forme de gouvernement devient le propre du système constitutionnel et on va trouver une variété de forme constitutionnel, la monarchie parlementaire en Angleterre qui va très vite être considéré comme un régime parlementaire et puis les USA avec le régime présidentiel, et une séparation des pouvoirs c'est à dire la non communication entre l'exécutif, et les chambres parlementaires. Souvent les américains aujourd'hui considèrent que c'est le modèle démocratique par excellence, car démocratique et efficace, il sera donc copié en Europe et en Amérique latine.

Ces formes de gouvernement bien que différentes se divisent en quatre parties :

- Un chef de l'État
- Un parlement

C'est deux institutions peuvent avoir des caractères croisés. Avant tout il y eu un parlement, le modèle anglais. Il part de l'émergence du parlement comme opposant au roi, le constitutionnalisme va naître et limiter fortement les pouvoirs du roi, cette limitation prend la forme d'une autonomie d'un parlement. Cette égalité entre les deux pouvoirs s'exprime par le fait que le roi ne peut pas se passer des parlements, ces assemblées ne sont plus uniquement convoqués à la guise du roi. Le parlement contrôle les dépenses du trésor public, il n'a pas de pouvoir d'initiative mais un pouvoir d'opposition à un nouvel impôt, ou pour contrôler les dépenses du roi. Puis le pouvoir du parlement va gagner plus de pouvoirs, celui de voter la loi, mais le roi garde le pouvoir de la promulguer, c'est à dire de rendre cette loi exécutable, il s'agit du début du pouvoir exécutif. Très vite cette signature ne sera plus autonome, il aura besoin d'une contre-signature du premier ministre, l'idée d'exécutif ne dépendra plus de la seule volonté du roi mais sera partagée. Cela suppose donc que le roi n'est pas seul dans la décision. Ces ministres vont gagner de plus en plus d'autonomie, le premier ministre ne dépendra plus de la confiance du roi et il commence à devenir l'homme du parlement. Cela signifie que le premier ministre est toujours nommé par un acte du roi, mais il doit le choisir en prenant en compte la majorité du parlement qu'il doit le choisir. Cela va voir l'émergence des partis politiques, avec à l'époque un modèle bipartisane avec les défendeurs du roi d'un part, le conservatisme, et puis les libéraux, appelés à l'époque les whig, partisan du pouvoir du parlement.

Avec ce bipartisme, le changement du système est prêt pour le grand changement du XVIII^e siècle, le gouvernement est responsable devant le parlement. Le gouvernement dépend de la confiance de la majorité parlementaire, et lorsque la défiance s'installe on lance une censure du gouvernement.

Le roi n'ayant plus de pouvoirs et plus de responsabilité, il est irresponsable politiquement, ce qui signifie que son pouvoir ne peut pas être en jeu par le parlement. Toute la responsabilité est sur les épaules du premier ministre et son gouvernement, il a la charge du gouvernement tant que le parlement le considère apte à gouverner. On organise donc une procédure spécifique pour faire tomber le gouvernement. C'est déjà ce qu'on appelle un régime parlementaire.

Ce régime parlementaire c'est ce qu'on appelle la double dépendance, le gouvernement dépend de la majorité parlementaire, mais en contre-partie l'exécutif peut produire la dissolution de l'assemblée, et convoquer de nouvelles élections. Il existe donc un équilibre de double indépendance. L'exécutif est néanmoins issu de la majorité parlementaire, en général par le chef du parti. Cet exécutif doit toujours avoir la confiance du parlement pour développer son programme.

Le régime politique français : Du point de vue strictement constitutionnel on est dans une logique de régime parlementaire, le gouvernement est issu du premier ministre, issu de la majorité. Le président ne peut pas renvoyer le premier ministre, le premier ministre n'est amovible qu'en cas de changement de majorité parlementaire, ou de sa démission. C'est une différence avec le régime présidentiel américain où le président peut virer n'importe quel secrétaire

La question du régime semi-présidentiel, appellation qu'on doit à Duverger, base légitime incontestable suite au suffrage universel direct, celui qui est élu à tous les pouvoirs. Le problème de régime vient des périodes de constitutions. On peut donc parler de pratique semi-présidentielle en cas de cohabitation. C'est donc un régime parlementaire mais qui dans la pratique dépend de la cohabitation ou non.

Les régimes parlementaires tel qu'ils commencent à se codifier au XIXème, Louis XVIII décide de suivre le modèle anglais, et Philippe Orléans ira encore plus loin avec une monarchie constitutionnelle. Puis arrivé en 1871 la République parlementaire.

Dans la cinquième république on a un président stable et non responsable. De nos jours on confond la responsabilité politique et la responsabilité pénale. En France le président cumule le double pouvoir, il possède une majorité et n'est pas responsable politiquement. Il ne peut pas remettre en cause ses choix politiques et son mandat actuel. La responsabilité politique fait uniquement référence à des faits politiques pas à des décisions personnels, on ne peut pas remettre en cause une personnalité politique pour des faits antérieurs ou/et de droit privé, tant qu'il exerce ses fonctions le président ne peut pas être convoqué par un juge, mais le délai de prescription est interrompu tant qu'il est en fonction.

Tout régime parlementaire suppose responsabilité politique du gouvernement, le problème en France est que dans les faits le gouvernement n'est pas séparé du pouvoir politique.

Le Président en régime présidentiel hérite du pouvoir des rois, chef des armées, représentant extérieur de la France, qui engage par sa signature la volonté du pays, ratifiée par le parlement et approuvé par la cours constitutionnel, rôle de nomination de la magistrature suprême et ambassadeur aux USA et ensuite confirmé par le Sénat.

Aux USA le président ne concerne les « pleins pouvoirs », que les deux ans avant les élections de mi-mandat.

L'idée de bicaméralisme finit par s'imposer dans le monde, aux USA c'est l'incarnation du fédéralisme avec une chambre populaire et une chambre représentant les États. Pour garantir une égalité des États il fallait leur donner une voix égale avec le Sénat, qui opère comme une garantie du fédéralisme.

Le rôle du Sénat en France est plus compliqué, on a donné comme argument la procédure législative, qu'il fallait mieux diviser en deux temps pour donner une meilleure réflexion élaborée dans la durée et puis on va instaurer une différence entre les deux types de représentants, l'Assemblée Nationale représentant le peuple en proie aux passions du peuple et le Sénat beaucoup plus froid. Ainsi on va mettre en place des différences, d'âge par exemple afin de garantir une certaine sagesse. Pour éviter que les chambres ne fassent doublons, on instaure un nouveau moyen d'élection, le système indirect

élus par un collège électoral très élargi, qui justement prends en compte les principes de divisions du territoire.

Aux USA il n'y a pas de différence dans l'élection du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Le monocaméralisme reste présent, en Norvège, Finlande ou au Danemark, c'est aussi le cas des pays à la portée territoriale limitée comme le Luxembourg, ou des pays ayant subis une longue dictature comme le Portugal ou la Grèce.

Tous les pays d'Amérique du Sud sans exception sont organisés en régimes présidentiels, ce régime s'est ensuite répandu dans plusieurs pays asiatique qui étaient déjà dotés de régimes parlementaire. Le régime parlementaire a subi le plus fortement les aléas politiques notamment avec l'apparition en France en 1875 avec la république parlementaire qui n'avait pas à la tête de l'exécutif un roi, il était confié au président, ce modèle va « très bien » fonctionner, il garde encore pour l'instant le record de durée et ce gouvernement va connaître une très forte instabilité, les gouvernements tombaient souvent, tout vote de confiance contre un ministre valait censure envers le gouvernement, de plus le président était totalement effacé et c'est le premier ministre, président de confiance, qui tenait les rennes du pouvoir.

Après la première guerre mondiale on voit la fin des monarchies absolues en Russie, Allemagne et Autriche-Hongrie, qui étaient trois empires, vont émerger des régimes parlementaires. En Allemagne, république de Weimar va d'une certaine manière servir de modèle à la Vème république avec un président élu au suffrage universel, les constituants allemands vont avoir l'idée d'élire le président pour réduire le poids de la majorité et son premier ministre. Ces constitutions vont donner vie à des gouvernement autoritaire voire totalitaire de manière légale, en Allemagne par exemple.

Suite à la seconde guerre mondiale on va réviser le parlementarisme, afin d'éviter l'assembléisme. En 1949 en Allemagne, la motion de censure constructive va limiter la possibilité de détruire les gouvernements, on va obliger les majorités voulant faire tomber les gouvernements d'en former automatiquement un nouveau, cela limite le pouvoir de l'assemblée. Ce système va être adopté en Espagne en 1978. Ce système va arriver en France avec le Général De Gaulle en 1945, cette constitution va être refusé par référendum et une autre sera acceptée en 1946, s'en suivra une traversée du désert pour De Gaulle jusqu'en 1958. En 1958 pour limiter les pouvoirs de l'assemblée, la constitution définit les pouvoirs de l'assemblée et on met en place le 49.3, si le texte du 49.3 est refusée par motion de censure le gouvernement prend fin autant que l'assemblée. On utilise le 49.3 en cas de majorité trop faible ou indisciplinée qui pourrait diviser l'assemblée nationale.

Il y a une motion de censure victorieuse sous la cinquième république en 1962, avec un conflit ouvert entre le général et la majorité.

Contradiction entre une démocratie, tout le pouvoir au peuple, et le constitutionnalisme, limitation des pouvoirs.

Droits 1ère génération, individuels, de penser, de circuler, de propriété, XVIIIème et XIXème siècle.
Droits 2ème génération, droits sociaux, logements, salaire, prestations sociales, 1848 et XXème
Droit de troisième génération, droit environnementaux, charte de l'environnement, class action
Droit 3.1, droit de minorités différentes et des peuples autochtones